

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 04 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize le 04 avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAIZE, Sénateur-Maire.

Présents,

CHAIZE Patrick	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARAFI Sandrine
CARRIERE Florent	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
GUILLET Monique		DESPLANCHES Annie
DESPLANCHES Jean Louis	LECLERC Marie-Laure	MOREL André
FEVRE Martine	QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle
	PAQUELET Laurence	PERINET Marcel
HENRY Christine		

Date de la convocation : le 30 mars 2016

Membres en exercice : 23

Présents : 20 Votants : 21

Absents excusés : CAPDECOMME Christian, CLABAUT Cédric, ROZIER Patrick

Pouvoirs : Monsieur Christian CAPDECOMME donne pouvoir à Monsieur Marcel PERINET

Secrétaire de séance : Norbert VAGINAY

ORDRE DU JOUR:

Adoption du compte rendu du 21 mars 2016

Adopté à l'unanimité

1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2016. Il propose, comme il en avait été convenu l'an passé, de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire les taux en vigueur votés en 2015.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016 et

VOTE ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2016 :

TAXES	Pour mémoire taux 2015	Taux 2016	Variation
Taxe d'Habitation	17,33%	17,33%	0%
Taxe Foncière (bâti)	15,70%	15,70%	0%
Taxe Foncière (non bâti)	49,45%	49,45%	0%
C.F.E (cotisation foncière des entreprises)	19,51%	19,51%	0%

Adopté à l'unanimité

2. Vote du budget primitif COMMUNE

Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre)

Section de fonctionnement

Recettes : **3 552 401.09 €** Dépenses : **3 552 401.09 €**

• Recettes :

13 Atténuation des charges : 25 000.00 €

70 Produits des services : 172 025.00 €

Redevance des services culturels : 1 400.00 €
Redevances des services sportifs : 30 000.00 €
Redevances des services périscolaires : 68 000.00 €
Remboursement du budget camping : 46 475.00 €
Remboursement de frais : 8 000.00 €

73 Impôts et taxes : 1 779 216.00 €

Contributions directes 4 taxes : 1 398 307.00 €
Produits de la CVAE : 201 430.00 €
Taxes sur l'électricité : 70 000.00 €

74 Dotations subventions : 743 203.00 €

Dotation forfaitaire : 525 671.00 €
Dotation de solidarité rurale : 70 000.00 €
Attribution du fonds de compensation de la TP : 8 370.00 €
Compensation des taxes foncières : 10 052.00 €
Compensation de la TH : 34 533.00 €

75 Autres produits de gestion : 102 100.00 €

Revenus des immeubles : 102 000.00 €

76 Autres produits financiers : 100.00 €

77 Produits exceptionnels : 730 757.09 €

✓ Dépenses

60 Achat et variation de stock : 264 947.50 €

Eau assainissement : 30 000.00 €
Énergie, électricité : 100 000.00 €
Alimentation : 50 000.00 €
Fournitures d'entretien : 20 000.00 €
Fournitures de petit équipement : 15 000.00 €
Vêtements de travail : 3 000.00 €
Fournitures scolaires : 16 500.00 €

61 Services extérieurs : 252 000.00 €

Entretien et réparations espaces verts : 50 000.00 €
Bâtiments : 70 000.00 €
Voies et Réseaux : 60 000.00 €
Biens mobiliers entretien : 7 000.00 €
Assurances : 20 000.00 €

62 Autres services : 90 600.00 €

Publications : 7 500.00 €
Frais de télécommunications 14 000 €

63 Impôts et taxes : 16 600.00 €

Taxes foncières 15 500,00 €

TOTAL .011 CHARGES A CARACTERE GENERAL: 624 147.50 €

62 Autres services : 54 100.00 €

Personnel affecté au camping : 20 600.00 €

Personnel extérieur au service : 33 500.00 €

64 Charges de personnel : 1 037 450.00 €

TOTAL .012 CHARGES DE PERSONNEL: 1 091 550.00 €

65 Autres charges de gestion : 519 377.25 €

Déficit du budget du camping : 231 327.25 €

Indemnités élus : 65 000.00 €

Service incendie : 51 000.00 €

Contribution aux organismes de regroupement : 78 000.00 €

Subventions aux associations : 90 000.00 €

66 Charges financières : 175 000.00 €

Intérêts des emprunts : 175 000.00 €

67 Charges exceptionnelles : 740 418.09 €

68 Dotations aux amortissements : 16 800.00 €

73 Impôts et taxes : 69 150.00 €

74 Dotation subvention : 6 850.00 €

023 Virement à la section d'investissement : 309 108.25 €

Section d'investissement

OPERATIONS	RESTE A REALISER pour 2016	BP 2016	OBSERVATIONS
(109) REVISION DU PLU			VOIR MODIFICATION MONTANT
(123) ECLAIRAGE PUBLIC	-	40 000,00	2 points lumineux rue de la charité MODERNISATION PLACE DU MARCHÉ AV DES SPORTS
(126) MATERIEL ADMINISTRATIF	-	10 000,00	MOBILIER 2 100 PC MAIRIE 5000 IMPRIMANTES OT/ST
(148) SALLE DES FETES	-		
(186) ECOLE PRIMAIRE	-	3 300,00	PANNEAU NOM ECOLE 1000€ tables/chaises : 2300€
(190) BIBLIOTHEQUE	-	190,00	IMPRIMANTE BIBLIO
(192) CIRCULATION	1 849,22	10 000,00	RENOUVELLEMENT DE PANNEAUX 2016 PANNEAU ZA

(208) RESEAU VOIRIE	-	150 000,00	MARCHE A BC																
(209) TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT LIGNES	2 733,00	-																	
(210) RESEAU D'EAU PLUVIALES		372 500,00	AVENUE DES SPORTS réseau eaux pluviales																
(212) MAIRIE	-	154 740,00	<table> <tr> <td>façade sud</td> <td>21 600,00</td> </tr> <tr> <td>toiture nord et sud</td> <td>108 000,00</td> </tr> <tr> <td>toiture espace des associations</td> <td></td> </tr> <tr> <td>peinture façade ouest</td> <td>15 000,00</td> </tr> <tr> <td>réfection volets</td> <td>10 140,00</td> </tr> </table>	façade sud	21 600,00	toiture nord et sud	108 000,00	toiture espace des associations		peinture façade ouest	15 000,00	réfection volets	10 140,00						
façade sud	21 600,00																		
toiture nord et sud	108 000,00																		
toiture espace des associations																			
peinture façade ouest	15 000,00																		
réfection volets	10 140,00																		
(224) SERVICES TECHNIQUES	-	36 000,00	PUITS																
(226) FLEURISSEMENT	4 837,30	2 000,00	ARROSAGE PISCINE																
(229) ILLUMINATIONS	-	2 000,00																	
(237) PISCINE / SNACK	-	6 000,00	ENROULEUR																
(238) CIMETIERRE	-	3 000,00	Lafay modification des emplacements 2026 ttc relevé topo 974 ttc																
(239) MAISON COMMUNALE	43 192,46		TOITURE 14300																
(250) EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	-	43 820,00	<table> <tr> <td>TONDEUSE</td> <td>1800</td> </tr> <tr> <td>DEBROUSSAILLEUSE</td> <td>1020</td> </tr> <tr> <td>KARCHER</td> <td>2500</td> </tr> <tr> <td>AFFUTEUSE</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td>CRIC</td> <td>300</td> </tr> <tr> <td>KUBOTA</td> <td>18000</td> </tr> <tr> <td>0% PHYTO</td> <td></td> </tr> <tr> <td>HERSE/PORTE OUTIL/BROSSE</td> <td>19800</td> </tr> </table>	TONDEUSE	1800	DEBROUSSAILLEUSE	1020	KARCHER	2500	AFFUTEUSE	400	CRIC	300	KUBOTA	18000	0% PHYTO		HERSE/PORTE OUTIL/BROSSE	19800
TONDEUSE	1800																		
DEBROUSSAILLEUSE	1020																		
KARCHER	2500																		
AFFUTEUSE	400																		
CRIC	300																		
KUBOTA	18000																		
0% PHYTO																			
HERSE/PORTE OUTIL/BROSSE	19800																		
(253) Avenue des Sports et place du marché	43 000,00	511 000,00	MO/ARCHIGRAPH - 11 610HT + TRAVAUX/ROGER MARTIN 465 000HT dont 299 200,22 autorisation de liquider																
(267) PLACE DU MARCHE RUE CLAUDE MOREL		5 000,00	M.O. POUR 2016																
(257) Alimentation eau potable	-	9 600,00	MME NIERMONT																

(258) achat "Au Catin" Consort PAGNEUX	107 191,72		
(HO) compte 27638 "Au Catin" Consort PAGNEUX	-		
(HO) Achat LAROQUE		26 250,00	EPF REPORT
(259) accessibilite + ADAP	20 000,00		
(260) Vidéoprotection	5 000,00	114 320,00	
(261) Maison GIL / ASSOCIATION	130 000,00	30 000,00	TOITURE +25000HT
(262) acquisition St Joseph	200 400,00		
(265)POLE MEDICALE		20 000,00	ETUDE POLE MEDICAL
(264) acquisition Closerie	-	275 000,00	
(266) MAISON MORELLET		50 000,00	
TOTAUX	558 203,70	1 874 720,00	

**Vue d'ensemble
BUDGET COMMUNAL**

Section de FONCTIONNEMENT		BP 2016
DEPENSES		
Fonctionnement des services		2 836 965,59
Intérêt 6611		175 000,00
Subvention pour Déficit camping		231 327,25
Prélèvement pour la section d'investissement compte 023)		309 108,25
	total	3 552 401,09
RECETTES		
4 taxes		1 398 307,00
autres impôts et taxes		380 909,00
DGF		525 671,00
Dotations diverse CH.74		217 532,00
recette produit services		172 025,00
Autres		857 957,09
	total	3 552 401,09

Section d'Investissement		BP 2016
DEPENSES		
001 solde d'exécution reporté (investissement)		191 344,58
192 - moins values sur cession		266 357,09
16411 Capital des emprunts		355 000,00
165 - Dépôts et cautionnements		4 682,48
reste à réaliser crédits reportés		558 203,70
Dépenses nouvelles sur BP 2015		1 874 720,00
TOTAL		3 250 307,85
RECETTES		
Recettes FCTVA 2015		260 000,00
Taxe aménagement		108 454,00
Subventions d'investissement		93 400,00
192 - plus values sur cession		18 074,68
1068 Affectation du résultat N-1		765 636,70
2115 - Sortie d'actif (parcelle déchetterie et ecole maternelle)		701 282,41
Prélèvement section de fonctionnement		309 108,25
2815 amortissements réseaux		16 800,00
Emprunts		
Emprunt d'équilibre		977 551,81
TOTAL		3 250 307,85

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 et R 2312-1

Considérant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 31 mars 2016.

Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre)

Le budget est soumis au vote de l'assemblée

Après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessous

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	2 500 759.57	558 203.70	191 344.58	3 250 307.85
RECETTES	3 250 307.85			3 250 307.85

Section de Fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	3 552 401.09	0,00	3 552 401.09
RECETTES	3 552 401.09	0,00	3 552 401.09

Adopté à l'unanimité

3. Vote des budgets primitifs ANNEXES
-Zone d'Activités des Grands Varays n°2

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 et R 2312-1

Considérant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 31 mars 2016
Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre)

Le budget est soumis au vote de l'assemblée

Après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessous

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	356 771.64€	360 071.64€	716 843.28€
RECETTES	716 843.28€		716 843.28€

Section de Fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	498 206.95€	0.00	498 206.95€
RECETTES	473 351.64€	24 855.31	498 206.95€

Adopté à l'unanimité

-Camping

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 et R 2312-1

Considérant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 31 mars 2016
Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre)

Le budget est soumis au vote de l'assemblée

Après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessous

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	69 000.00€	158 802.25€	227 802.25€
RECETTES	227 802.25€		227 802.25€

Section de Fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	331 327.25€	0,00	331 327.25€
RECETTES	331 327.25€	0,00	331 327.25€

Adopté à l'unanimité

-3 Assainissement

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 et R 2312-1

Considérant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 31 mars 2016

Après avoir pris connaissance (chapitre par chapitre)

Le budget est soumis au vote de l'assemblée

Après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessous

Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Reste à Réaliser	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	560 264.79€	925 679.81		1 485 944.60€
RECETTES	916 326.57	210 513.64€	359 104.39€	1 485 944,60€

Section d'exploitation

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
DEPENSES	266 256.51		266 256.51
RECETTES	266 256.51		266 256.51

Adopté à l'unanimité

4. Demande de garantie d'emprunt LOGIDIA pour l'opération "Le Coteau-lieu dit les Belouzes" destiné à la location sociale

Le Conseil,

Le Maire rappelle au Conseil que LOGIDIA ayant son siège social au 247, chemin de Bellevue — BP 21 — 01960 PERONNAS, sollicite la commune pour une garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 086 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes est destiné à financer la construction de 10 logements individuels situés à VONNAS — "Le Coteau-Lieu dit les Belouzes".

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de VONNAS accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 086 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes est destiné à financer la construction de 10 logements individuels situés à VONNAS — "Le Coteau-Lieu dit les Belouzes".

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt:	PLUS
Montant:	490 000 €
-Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	• Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt:	PLUS Foncier
Montant:	250 000 €
-Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	• Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt:	PLAI
Montant:	240 000 €
-Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	40 ans

Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	• Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt:	PLAI Foncier
Montant:	106 000 €
-Durée de la phase de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	• Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	<i>Double révisabilité (DR)</i>
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.

Adopté à l'unanimité

5. Le point sur l'urbanisme

Déclarations Préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145716D0022	08/03/2016	M. GIROD Bernard	51 rue des Mésanges	Abri de jardin
DP00145716D0023	10/03/2016	ERDF	Rue Georges Lafay	Poste de transformation
DP00145716D0024	10/03/2016	ERDF	Route de Neuville	Poteau électrique
DP00145716D0025	15/03/2016	M. MANIGAND Pascal	232 rue des Jonquilles	Abri de jardin
DP00145716D0026	12/03/2016	M. CHAPELAND Georges	94 route de Mâcon	Ascenseur
DP00145716D0027	18/03/2016	M. BRIENNE Gérard	57 impasse du Traité de Lyon	Avancée de toit
DP00145716D0028	21/03/2016	Mme CAILLAT Noëlle	425 rue de Verdemont	Clôture et portail
DP00145716D0029	01/04/2016	M. REVERDY Jean- Louis	13 route de Namary	Isolation par l'extérieur
DP00145716D0030	04/04/2016	M. KUCHARSKI Alan	6 impasse de la Romanière	Abri de jardin

Informations diverses du Maire et des Adjoints

Prochaine séance le 09 mai 2016

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h45

Fait à Vonnas, le 08 avril 2016

**Le Sénateur-Maire,
Patrick CHAIZE**